



**Ville de Mèze**

N°41

## DÉCISION DE M. LE MAIRE

### OUVERTURE D'UN CREDIT DE TRESORERIE

#### **M. le Maire de la ville de Mèze,**

Vu l'article L 2122.22 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2021 et donnant délégation à M. le Maire afin de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2024 et augmentant le montant de l'autorisation donnée à M. le Maire de réaliser une ligne de trésorerie,

Considérant la nécessité de contracter un crédit de trésorerie afin de faciliter la gestion de la trésorerie de la collectivité,

Considérant l'offre formulée par la Banque Postale,

### **DÉCIDE :**

**Article 1 : La ville de Mèze déclare approuver la convention et accepter l'offre d'ouverture d'un crédit de trésorerie proposé par la Banque Postale, dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Montant : 500 000 €.
- Durée : 364 jours.
- Taux d'intérêt : €STER + marge de 1.040% l'an
- Date de constatation : index €STER publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de période d'intérêts. Quelque soit le niveau de l'index ESTER, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STER négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus. Base de calcul : Exact/360.
- Versement et remboursement par crédit et débit d'office.
- Frais de dossier : 750€.
- commission de non utilisation : 0.150% du montant non utilisé payable à compter de la prise d'effet du contrat, trimestriellement à terme échu le 8<sup>e</sup> jour ouvré le trimestre suivant.



**Ville de Mèze**

N°41

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir. Il est habilité à procéder ultérieurement, sans autre arrêté et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet

Fait à Mèze, le 07/05/2024

**Le Maire,  
Thierry BAËZA**

